Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le 16/12/2025
ID : 026-212600886-20251215-DELIB2025_97-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 16 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025.97 Séance du 15 décembre 2025

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 15 décembre 2025 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 9 décembre 2025 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Laurence THON à M. Claude VOSSEY, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Nathalie ZAMMIT, M. Eric SAULLE à Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, Mme Mélanie PALCOUX à Mme Céline LOPEZ, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL à M. Bertrand BECORPI.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 21

M. Gilles GARNIER a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Vote des subventions de fonctionnement aux associations – année 2026

Rapporteur : Gilles GARNIER

Vu l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901 relative à l'organisation des Associations,
Vu l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal,

Considérant que le Conseil municipal est compétent pour fixer les attributions de subventions aux associations,
Considérant la nécessité d'aider financièrement les associations afin qu'elles puissent organiser au mieux leurs activités,

Vu l'avis de la commission « Administration Générale et Finances » du 8 décembre 2025,

Gilles GARNIER, Jean-Marc ANDRÉ, Florence DEGOUGE, Jean-Michel SARZIER, Fabrice GAY, Marina THON, Conseillers municipaux concernés par l'affaire, sortent de la salle et ne prennent pas part au vote

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des votants,

- **VOTE** le versement des subventions de fonctionnement aux associations telles que définies dans le tableau ci-annexé ;
- **DIT** que les crédits seront prévus à l'article 65748 du budget primitif pour 2026.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CHATUZANGE LE GOUBET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
26300

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20251215-DELIB2025_

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le 16/12/2025
ID : 026-212600886-20251215-DELIB2025_97-DE

ANNEXE DELIBERATION N°

2025-097

ANNEXE
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2026

Associations	Détail	Montant pour BP 2026
ACCA	Subvention de fonctionnement	1 200,00 €
	TOTAL	1 200,00 €
Actuelle Danse	Subvention de fonctionnement	1 000,00 €
	Subvention exceptionnelle	1 000,00 €
	TOTAL	2 000,00 €
Amicale Laïque de Bourg de Péage	Subvention de fonctionnement	16 000,00 €
	TOTAL	16 000,00 €
Aide humanitaire	Subvention de fonctionnement	850,00 €
	TOTAL	850,00 €
Amicale Laïque de Pizançon	Subvention de fonctionnement	3 500,00 €
	Subvention exceptionnelle	896,00 €
	TOTAL	4 396,00 €
ALP VOLLEY	Subvention de fonctionnement	1 800,00 €
	TOTAL	1 800,00 €
BELLA CIAO	Subvention de fonctionnement	500,00 €
	TOTAL	500,00 €
CFM ROCK	Subvention de fonctionnement	800,00 €
	TOTAL	800,00 €
C LA FORME	Subvention de fonctionnement	1 100,00 €
	TOTAL	1 100,00 €
COMITE DES FETES	Subvention de fonctionnement	1 500,00 €
	Subvention exceptionnelle	3 000,00 €
	TOTAL	4 500,00 €
Athlé Loisir Pizançon	Subvention de fonctionnement	1 200,00 €
	Subvention exceptionnelle	2 000,00 €
	TOTAL	3 200,00 €
DE FIL EN AIGUILLE	Subvention de fonctionnement	500,00 €
	TOTAL	500,00 €
Football club goubétois	Subvention de fonctionnement	5 000,00 €
	Subvention exceptionnelle	9 000,00 €
	TOTAL	14 000,00 €
GASC	Subvention de fonctionnement	2 600,00 €
	Subvention de fonctionnement bilbliothèque	3 825,00 €
	TOTAL	6 425,00 €
La souris Verte	Subvention de fonctionnement	3 200,00 €
	Subvention exceptionnelle	1 280,00 €
	TOTAL	4 480,00 €
Compagnie Murielle M	Subvention de fonctionnement	2 000,00 €
	Subvention exceptionnelle	1 500,00 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le 16/12/2025
ID : 026-212600886-20251215-DELIB2025_97-DE

	TOTAL	**3 500,00 €**
PETANQUE DE PIZANCON	Subvention de fonctionnement	750,00 €
	TOTAL	**750,00 €**
PETANQUE GOUBETOISE	Subvention de fonctionnement	750,00 €
	TOTAL	**750,00 €**
SNRPG	Subvention de fonctionnement	1 200,00 €
	Subvention exceptionnelle	1 500,00 €
	TOTAL	**2 700,00 €**
Tennis club	Subvention de fonctionnement	2 500,00 €
	TOTAL	**2 500,00 €**
Tennis de table Goubétois	Subvention de fonctionnement	650,00 €
	Subvention exceptionnelle	1 300,00 €
	TOTAL	**1 950,00 €**
UCHIDO	Subvention de fonctionnement	700,00 €
	TOTAL	**700,00 €**
JKS	Subvention de fonctionnement	500,00 €
	TOTAL	**500,00 €**
Je joue donc je suis et je repioche	Subvention de fonctionnement	350,00 €
	TOTAL	**350,00 €**
Amicale du personnel du canton	Subvention de fonctionnement	100,00 €
	TOTAL	**100,00 €**
L'APRES FETE	Subvention de fonctionnement	1 000,00 €
	TOTAL	**1 000,00 €**
CHATUZANGE PATRIMOINE	Subvention exceptionnelle	600,00 €
	TOTAL	**600,00 €**
LA PREVENTION ROUTIERE COMITE DEPARTEMENTAL DE LA DROME	Subvention de fonctionnement	200,00 €
	TOTAL	**200,00 €**
ZEN ALTITUDE 26/07	Subvention de fonctionnement	1 000,00 €
	TOTAL	**1 000,00 €**
Montant total des subventions accordées		***78 351,00 €***